

Tourlaville

Conseil communal. Réunion du 6 décembre

Les rythmes scolaires s'invitent aux débats

QUOTIDIEN LA PRESSE DE LA MANCHE | dimanche 10 décembre 2017

772 mots



La dernière séance de l'année du conseil municipal.

Le conseil communal s'est réuni mercredi. À l'ordre du jour de cette ultime réunion, 16 délibérations étaient au menu. La prochaine est programmée le 1^{er} février 2018.

C'est en présence du conseil municipal des enfants venu présenter ses derniers projets avant la fin de son mandat que Gilbert Lepoittevin, maire délégué, a ouvert la réunion du conseil communal. Mercredi 29 novembre les jeunes élus ont eu l'honneur de visiter le Sénat en compagnie du sénateur Jean-Michel Houllégatte. Avant de débiter la séance le maire délégué a annoncé la démission du conseiller municipal Thierry Valton qui devrait être remplacé prochainement.

Acquisitions foncières et commerce

Les élus ont approuvé le rachat auprès de l'établissement public foncier de Normandie des parcelles acquises dans le secteur Giffard Nord pour une contenance totale de 32 641 m² et un montant de 227 350,78 €. Et ce, dans le cadre du programme d'action foncière. Un projet immobilier, dans l'attente d'un nouveau plan de prévention des risques miniers, est en effet en attente dans ce secteur. Par ailleurs ils ont validé la signature d'une convention avec la Région permettant la mise en place d'un régime d'aide aux entreprises et à la rénovation des vitrines jusqu'au 31 décembre 2020. « **Une opération insuffisamment connue** » selon Hervé Feuilly. Il en va de même pour l'aide à la rénovation du mobilier de terrasses et d'étalage.

Quartier Chardine

Le conseil a validé le compte rendu annuel à la collectivité, conforme au traité de concession d'aménagement du quartier Chardine qui lie la commune à la Shéma. La mission de cette société consiste en l'acquisition de terrains sur le périmètre du secteur, l'aménagement de la zone et la commercialisation des terrains. « **À ce jour il n'y a plus de lots disponibles et l'aménagement de Chardine 3 va bientôt débuter. Il s'agit d'un nouveau quartier de ville qu'il ne fallait pas rater** » indique le maire. « **C'est un projet réussi** » ajoute André Rouxel. Dans le cadre du programme local de l'habitat une offre de 5 logements financés avec le prêt social location-accession entre dans le projet avec une subvention municipale de 7 000 € par logement. 35 000 € ont donc été réservés à cet effet au profit des ménages concernés.

Conventions d'objectifs

La commune attribuant plus de 23 000 € à une association doit conclure avec elle une convention d'objectifs. À Turlaville cela concerne l'AST, le CLT, le PLT basket, l'école Voile et Vent et le Pôle plongée Normandie, qui entrent en synergie avec les orientations communales. Leurs projets ont été approuvés par les élus et des acomptes de subvention seront versés même si Hervé Feuilly s'interroge toujours « **sur les procédures de suivi de ces conventions d'objectifs** ».

Une subvention exceptionnelle de 4 400 € sera versée à la Compagnie « Le rhino l'a vu » en raison de ses actions contre les addictions. Par ailleurs une convention va être passée entre l'association Coeur et cancer, l'Ases Cotentin, l'Éducation nationale et la commune pour former le public à l'usage des défibrillateurs.

Rythmes scolaires

Le maire est revenu sur le débat concernant les rythmes scolaires et la décision de maintenir le statu quo pour la prochaine rentrée. « **Je rappelle que le retour à 4 jours est une dérogation possible à la règle et qu'aucune estimation n'a été faite par l'Éducation nationale** » dit-il. Pour la commune nouvelle un problème de calendrier n'a pu permettre une évaluation sur les 5 000 élèves concernés. Ce sera le cas toute l'année 2018 avec un dépouillement des résultats prévu pour février 2019.

« **Un changement aussi rapide aurait entraîné de grosses conséquences** » ajoute-t-il. À noter par ailleurs qu'une convention de partenariat va être prise pour une réussite éducative numérique des 46 écoles de Cherbourg en Cotentin avec un budget conséquent de 1 733 000 €. Enfin, le dispositif « Bouge ta ville » va être mis en oeuvre à titre expérimental pour soutenir les projets de jeunes par des jeunes, avec un budget de 30 000 €.

R.L